

## **Motion 1757**

### **Des gratte-ciel à La Praille: pour une Genève qui ose construire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la situation très tendue sur le marché du logement à Genève avec, en juin 2006, un taux de vacance de 0,15%, soit bien en dessous du seuil de fluidité du marché (2%) ;
- l'impossibilité de répondre à la demande croissante en logements si l'on ne construit que des petits immeubles de quelques étages ;
- la nécessité de relancer le débat sur le gabarit des bâtiments situés en zone urbaine ou dans des sites spécifiques ;
- la nécessité de construire « la ville en ville » pour éviter les coûteuses conséquences de la dispersion des constructions, comme le souligne une récente étude de l'Office fédéral du développement territorial ;
- les avantages des bâtiments en hauteur en terme d'utilisation rationnelle des surfaces encore disponibles à Genève ;
- les aménagements extérieurs de grande qualité pouvant accompagner la construction de hauts bâtiments ;
- la possibilité de donner à Genève, grâce à des bâtiments présentant une architecture contemporaine, une image moderne et dynamique ;
- les propositions, faites en 2003 par le PDC, concernant la construction de « bâtiments emblématiques » à la pointe de la Jonction,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter le coefficient d'utilisation du sol de 1,2 à 4 dans le secteur de La Praille-Acacias ainsi que, le cas échéant, dans les autres zones du canton permettant d'accueillir des immeubles d'envergure sans dénaturer le paysage.